Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

portant autorisation d'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux

Le ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L. 241-1 et les articles R. 241-25 à R. 241-27 ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2010 relatif à l'organisation du contrôle des connaissances pour les vétérinaires dont le diplôme ne bénéfice pas d'une reconnaissance automatique en France ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2010 relatif aux épreuves pour l'année 2011 du contrôle de connaissances visé par l'article L. 241-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le procès-verbal des opérations du jury du contrôle des connaissances en date du 26 avril 2012 ;

ARRÊTE

Article 1er

L'autorisation d'exercer la médecine et la chirurgie des animaux est accordée, par ordre de mérite, aux vétérinaires dont les noms suivent :

1. Madame DAIGLE-BERNARD (Jennyfer) née le 04 septembre 1979 à Saint-Hyacinthe (Canada) demeurant 10, chemin de la Mavéria – 74290 Veyrier-du-Lac ;

2. Monsieur BOURNISSA (Farid) né le 26 mai 1964 à Bordj-Menaïel (Algérie)demeurant 34, rue de l'Essonne – 91000 Evry ;

3. Madame KRUGER-MBAYE (Estelle) née le 21 avril 1985 à Cognac (France) demeurant 1, rue de Bourgfelden – 68330 Huningue ;

4. Monsieur GAOUDI (Tawkif-Chaouki) né le 03 février 1973 à Bordj Bou-Arreridj (Algérie) demeurant 21, rue Pouteau – 69001 Lyon ;

5. Monsieur GHEZIEL (Ahmed) né le 05 décembre 1976 à Constantine (Algérie) demeurant 7, avenue Louis Aragon – 22000 Saint-Brieuc ;

6. Monsieur CHENNIT (Nacim) né le 29 octobre 1977 à Alger (Algérie) demeurant 4, square Gabriel Fauré – 94700 Maisons-Alfort ;

7. Monsieur DJAFFAR (Samir) né le 13 août 1977 à Bordj Bou Arreridj (Algérie) demeurant 899, chemin des 3 poiriers – 73200 Albertville ;

8. Monsieur TAHENNI (Saïd) né le 01 mai 1967 à Tassoukit (Algérie) demeurant 11, rue de Rhéas – 79300 Bressuire ;

9. Monsieur DAHMANI-MOUSSA (Mohamed) né le 17 septembre 1971 à Chlef (Algérie) demeurant 3 allée, François Broussais – 93110 Rosny sous Bois ;

10. Monsieur BENCHABANE (Essaïd) né le 05 avril 1965 à Mechtras (Algérie) demeurant 4, rue du Rocher – 57470 Hombourg-Haut ;

11. Monsieur SLAM (Mohamed-Nabil) né le 24 mai 1972 à Bologhine (Algérie) demeurant 501, cité Manuca – 27950 Saint-Marcel.

Article 2

Le Directeur Général de l'Alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Fait le 13 JUIN 2012

Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur Général Adjoint
Chef du Service de la Coordination
des Actions Sanitaires - C. V. O.

Jean-Luc ANGOT